

# Assurance décès : quelles innovations ?

De plus en plus, les assureurs proposent des formules innovantes dans le cadre de leur assurance décès. En voici quelques exemples.

## ASSURANCES

Reportage: Laurent Feiner

Dans le cadre de l'assurance-vie pure, l'assuré touche le capital assuré s'il est en vie au terme du contrat. Bien souvent, ce type de formule est souscrite en vue de la pension. Par contre, dans le cadre d'une assurance décès, le capital est versé par l'assureur au bénéficiaire désigné

(époux, enfants, ...) en cas de décès de la tête assurée. La philosophie est donc bien différente... L'exemple le plus connu du grand public est l'assurance solde restant dû.

### Tarif : en fonction de ses études!

Bien sûr, le tarif est le premier critère de distinction d'une assurance décès. Les assureurs utilisent plusieurs critères traditionnels (âge, sexe, le fait de fumer ou non, ...) de distinction à cet égard. Pour plus de

détails, nous renvoyons à l'encadré (« Assurance décès : quelle prime ? »). Mais d'autres critères moins traditionnels sont également utilisés: le niveau d'étude de l'assuré ou le fait d'être membre d'un club sportif ! Ainsi, *Nationale Suisse* propose une réduction tarifaire de 10% (dans le cadre de son tarif Select) pour les membres d'un club sportif. Il s'avère en effet que les personnes ayant un mode de vie sain sont souvent celles qui ont un niveau de formation élevée. C'est aussi dans ce

## Assurance décès : quelle prime ?

L'assureur segmente en fonction de différents critères de segmentation :

- Le sexe (homme ou femme) : les femmes paient moins que les hommes, car il est prouvé qu'elles vivent plus longtemps qu'eux.
- L'âge de l'assuré : plus l'assuré est âgé, plus la prime à payer est onéreuse.
- La *garantie du tarif* : la plupart des assureurs proposent des formules avec garantie tarifaire sur toute la durée du contrat. Mais certains assureurs proposent également un tarif garanti sur 3 ans (voire 1 an), basé sur des tables d'expérience, et donc plus avantageux. Dans ce cas, comme le tarif affiché est déjà fort avantageux, aucune participation bénéficiaire (bonus octroyé en sus du capital versé) n'est versée au décès de l'assuré. Un tarif garanti se justifie actuellement moins - malgré la sécurité du tarif -, vu que,

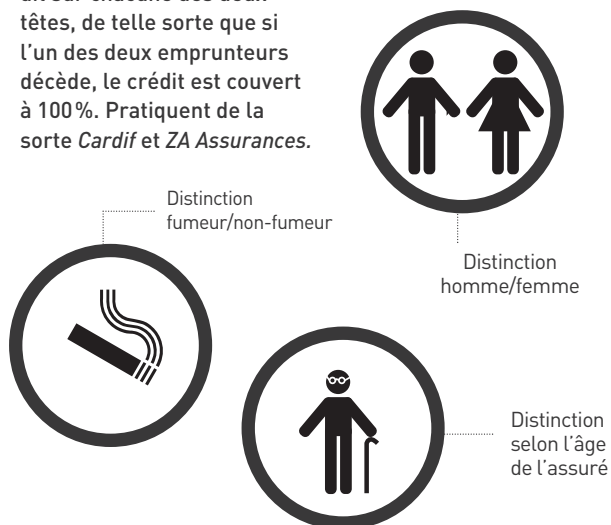
dans la pratique, les tarifs non garantis baissent souvent dans le futur. Dans la pratique toutefois, il est fréquent qu'un même assureur propose ces deux types de tarif dans le cadre de sa gamme.

- *Le fait de fumer ou non* : bien souvent, une distinction est opérée entre le fumeur et le non-fumeur, ce premier bénéficiant d'une réduction tarifaire. Logique, puisque le non-fumeur bénéficie d'une espérance de vie meilleure dans le sens où il a le moins de chance de mourir « tôt ». Axa Belgium propose même un *tarif smoker* « occasionnel » : pour les fumeurs qui fument moins de 25 cigarettes par semaine. Ce tarif se situe entre le tarif non-fumeur et le tarif fumeur.
- *Tarif préférentiel* : parfois, un tarif préférentiel (à partir d'un certain seuil de capital assuré) est proposé. Le tarif

est soit garanti toute la durée contractuelle, soit pour une période spécifique de 3 ans.

- Un tarif compétitif peut également être obtenu via la souscription d'une *garantie sur deux têtes* (une seule police est nécessaire au lieu de deux pour assurer deux personnes). Pour bien faire, il faut couvrir les 100% du crédit sur chacune des deux têtes, de telle sorte que si l'un des deux emprunteurs décède, le crédit est couvert à 100%. Pratiquent de la sorte *Cardif* et *ZA Assurances*.

- Enfin, *Axa Belgium* propose son option « Never pay for nothing » : il s'agit d'une option qui permet au preneur de récupérer 50% des primes payées s'il est encore en vie au terme du contrat. Pour bénéficier de cette option, il faut un capital assuré de minimum 40.000 EUR et une durée du contrat de minimum 10 ans.



► segment que l'on connaît une espérance de vie plus longue. Selon cet assureur, pour ne prendre qu'un exemple, l'espérance de vie moyenne pour un homme de 25 ans avec un diplôme d'enseignement supérieur est passée de 77,68 ans, en 1991, à 80,03 ans en 2001. Si nous prenons le même homme, mais sans qualification spécifique, l'espérance de vie est restée stable durant cette même période. Et cette différence est encore plus marquante pour les personnes ayant une vie saine. Raison pour laquelle cet assureur octroie une réduction aux membres d'un club sportif. Les personnes qui pratiquent un sport sont davantage attentives à leur santé et consultent plus facilement un médecin de manière préventive. D'où la réduction de tarif qui leur est accordée. Il est vrai aussi que les assureurs jouent à fond la carte du tarif pour afficher des tarifs plus intéressants les uns que les autres. Citons par ordre alphabétique : *Axa Belgium, Cardif, Delta Lloyd Life, Ergo Life, Federale Assurance, Mercator Assurances, Nationale Suisse, Nateus, ZA Assurances*, etc.

### Cardif : chômage assuré

Outre le tarif utilisé, il est un critère qui peut également être pris en compte : les couvertures d'assurance liées à la formule décès proposée. Nous citons deux exemples parmi d'autres : Cardif et ZA Assurances.

Cardif propose plusieurs garanties :

- Décès toutes causes (incluse d'office) ;
- Exonération des primes en cas d'incapacité de travail ou de perte d'emploi involontaire (incluse d'office) ;
- Décès accidentel, incapacité de travail totale et perte d'emploi (proposées uniquement, en option, dans le cadre de la version « Hypo Protect Classic »).

Les garanties proposées, dans ce cadre, sont alternatives ou cumulatives.

Outre une prestation versée en cas de décès accidentel et d'incapacité de travail totale, on relève bien évidemment la garantie perte d'emploi, bien plus rare en Belgique.

Pour intervenir, l'assureur exige la condition suivante : que l'assuré soit en chômage involontaire en cas de licenciement pour une raison indépendante de sa volonté, survenant

en cours de période couverte, à l'exclusion des allocations de garantie de revenus prévues pour les travailleurs à temps partiel avec maintien des droits.

L'intervention totale maximale de l'assureur est subordonnée au cumul des deux conditions suivantes :

- l'assuré doit répondre aux critères d'admission aux allocations de chômage et d'octroi d'allocations ;
- l'assuré doit percevoir mensuellement les allocations de chômage.

Précisons que le délai de carence (période durant laquelle la prestation n'est pas due) est la période

un maximum de 50.000 EUR par an. Cette rente est constante.

→ Mais ce sont surtout les spécificités suivantes qui sont à relever :

a) L'assureur récompense les donateurs d'organe via une réduction de 5% sur le tarif décès : la seule condition est que le client soit officiellement enregistré comme donneur d'organe. Cet enregistrement est très simple. Il se fait à l'aide d'un formulaire disponible sur le site de Beldonor ([www.beldonor.be](http://www.beldonor.be)).

Une fois ce formulaire rempli, le client doit simplement le faire enregistrer dans le Registre National en se rendant auprès du service population de sa commune. Condition pour bénéficier de cette réduction : durée de la police de minimum 10 ans, capital assuré de minimum 100.000 EUR lors de la prise en cours de l'assurance. Et, dernière chose mais pas la moindre, l'assureur doit avoir reçu la preuve de l'enregistrement de l'assuré comme donneur d'organes avant la rédaction de la police.

b) L'assureur offre tous les 3 ans, à ses clients de 40 ans et plus, un chèque santé de 30 EUR (pour favoriser la prévention). Grâce à ce chèque, le client peut se rendre chez le médecin pour une analyse de sang, une mammographie, une colonoscopie, un examen de la prostate, un examen du col de l'utérus ou un électrocardiogramme. Ce chèque est donné une seule fois à l'assuré, même si celui-ci a plusieurs contrats. Pour bénéficier de ce chèque santé, les conditions suivantes sont requises :

- durée de la police de minimum 10 ans ;
- capital assuré de minimum 100.000 EUR lors de la prise en cours de l'assurance ;
- police en cours depuis minimum 1 an au moment du paiement du chèque santé ;
- l'assuré doit avoir effectué un examen préventif (analyse de sang, mammographie, examen de la prostate, électrocardiogramme, etc.).

Si l'assuré ne subit pas d'examen durant une certaine période, il perd son droit à l'intervention pour cette période. La preuve de l'examen doit être fournie dans les 3 mois qui suivent la consulta-

## Les assureurs font de gros efforts pour favoriser la prévention.

couverte par l'indemnité de rupture ou période de préavis, avec un minimum de 90 jours (stage de 6 mois). Pour la garantie Perte d'emploi, le maximum est toujours de 2000 EUR par mois. Toutefois, on tient compte de la situation financière de l'assuré au moment de la souscription : le montant assuré ne peut en effet pas dépasser le revenu net réel de l'assuré au moment de la souscription.

### ZA Assurances : les diabétiques sans surprime

Différentes garanties sont également proposées par ZA Assurances.

- En décès accidentel, le versement du capital assuré (minimum de 25.000 EUR).
- En cas d'invalidité, on relève les prestations suivantes :
  - a) Exonération de la prime de l'assurance principale et des garanties complémentaires.
  - b) Rente Revenu Personnel : octroi d'une rente destinée à couvrir la perte de revenus (minimum de 2.500 EUR par an et maximum 50.000 EUR par an). Cette rente peut être constante ou croissante de 3% après le dommage.
  - c) Rente Frais Généraux : octroi d'une rente destinée à couvrir les frais fixes (perte d'exploitation) durant une période limitée. L'allocation est versée durant une période maximale de 2 ans, avec un minimum de 2500 EUR par an et

tion. ZA encourage donc ses assurés à pratiquer des examens préventifs, puisque des contrôles réguliers constituent la meilleure garantie de rester en bonne santé.

- c) ZA assure aussi les diabétiques (quelque 450.000 en Belgique), sans surprime, moyennant certaines conditions :
- l'acceptation médicale doit être positive ;
  - le diabétique à assurer est non-fumeur ;
  - l'assurance doit servir de couverture à un crédit hypothécaire pour l'acquisition ou la conservation d'une habitation propre et unique appartenant au diabétique assuré. Celui-ci doit signer une déclaration selon laquelle il ne possède pas d'autre bien immobilier (entièrement ou en partie) que sa propre habitation et qu'il n'en possèdera pas d'autre via l'achat ;
  - capital assuré de moins de 500.000 EUR.

Quand on vous disait que les assureurs font de gros efforts pour être de plus en plus innovants... et favoriser également la prévention ! ■

ZA assure aussi les diabétiques (quelque 450.000 en Belgique), sans surprime, moyennant certaines conditions.



THINKSTOCK

## Quelles spécificités sur le marché belge ?

Nous résumons quelques spécificités sur le marché, liées aux critères de segmentation du tarif et aux garanties proposées.

### → Tarif

- Garanti ou non garanti - ou garantie portant sur une durée de 3 ans
- Distinction fumeur/non-fumeur, âge, sexe (marché en général)

### → Spécificités (tarif)

- Fumeur occasionnel, « Never pay for nothing » (Axa Belgium)
- Niveau d'études, membre d'un club sportif: réduction de 10% (Nationale Suisse)
- Donneur d'organe: réduction de 5%, diabétiques: sans surprime (ZA Assurances)
- Indice de masse corporelle favorable, taux de cholestérol et bonne tension artérielle (Mercator Assurances)
- Tarif sur 2 têtes (Cardif, Ergo Life, ZA Assurances)
- Tarif préférentiel

### → Droit à une participation bénéficiaire

- Non (marché en général)

### → Garanties

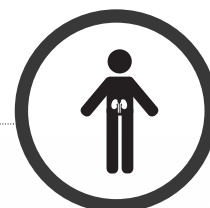
- Décès accidentel, risque invalidité (marché en général)
- Rente frais généraux, rente revenu personnel (ZA Assurances)
- Chômage (Cardif)
- Chèque santé de 30 EUR: tous les 3 ans, pour les 40 ans et + (ZA Assurances)

### → Formalités médicales

- Très simples: questionnaire succinct, déclaration de bonne santé

**-10%**

Nationale Suisse propose une réduction tarifaire de 10% pour les membres d'un club sportif.



**30 EUR**

ZA Assurances offre tous les 3 ans, à ses clients de 40 ans et plus, un chèque santé de 30 EUR pour favoriser la prévention.

**-5%**

ZA Assurances récompense les donneurs d'organe via une réduction de 5% sur le tarif décès.

Enregistrez-vous comme donneur d'organe sur [www.beldonor.be](http://www.beldonor.be)



THINKSTOCK